

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 : Dénomination

Les 15 & 16 Avril 2017, l'ETABLISSEMENT L'INSTANT, sous l'égide du Comité Régional de Cyclisme de la Guadeloupe, organise une compétition cycliste **aux points** dénommée:

« **LE GRAND PRIX L'INSTANT** »

Celle-ci est régie par les Règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 2 : Inscription

Cette compétition interrégionale en 2 manches, sur 2 jours, est ouverte aux coureurs de la 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégories & Junior.

Chaque club pourra engager jusqu'à 12 seniors maximums & 5 juniors. Les inscriptions se feront au Comité Régional de Cyclisme de la Guadeloupe le Mardi 11 Avril 2017 de 9h à 15h00 puis le Mercredi 12 Avril 2017 de 9h à 13h00. Les inscriptions par mail seront clos le Mercredi 12 Avril 2017 à 16h00 précise.

La Réunion des Directeurs Sportifs aura lieu le **samedi 15 Avril 2017 à 12h30 à l'établissement l'instant au morne Vergain Les Abymes** en présence du Collège des Arbitres.

La permanence se tiendra dans l'établissement l'instant

Article 3 - les Points

A l'issue de chaque manche, des points seront attribués aux 20 premiers coureurs conformément au barème suivant:

1°	50 pts		11°	10 pts
2°	40 pts		12°	9 pts
3°	35 pts		13°	8 pts
4°	30 pts		14°	7 pts
5°	25 pts		15°	6 pts
6°	20 pts		16°	5 pts
7°	18 pts		17°	4 pts
8°	16 pts		18°	3 pts
9°	14 pts		19°	2 pts
10°	12 pts		20°	1 pt.

Les points seront doublés pour la deuxième et dernière manche

Article: 4 - Les Classements.

L'épreuve sera dotée de 3 classements.

Classement général aux points (leader)

Classement général Espoir (19-22ans)

Classement général junior

CLASSEMENT POINTS (leader)

L'addition des points sera effectuée à l'issue de chaque manche pour l'attribution du maillot de leader.

En cas d'égalité, le critère suivant sera appliqué, jusqu'à ce qu'il y ait départage:

Nombre de premières places dans les manches et ainsi de suite.

Un classement général final aux points sera établi sur l'ensemble des 2 manches et attribuera des prix aux 10 premiers.

CLASSEMENT MEILLEUR ESPOIR

Le coureur âgé de 19 -22 ans le mieux classé au classement général individuel Points, sera le leader de ce classement.

Les trois meilleurs espoirs seront primés au classement général final.

CLASSEMENT JUNIOR

Le junior le mieux classé au classement général individuel point sera le leader du classement junior.

Les trois meilleurs juniors seront primés au classement général final

Article: 5 - les maillots

Le maillot de **leader (jaune)** est patronné par : **l'établissement l'instant**

Le maillot **espoir (Orange)** est patronné par : **Promo cash**

Le maillot junior (**Blanc**) est patronné par : **Le marché conseil**

Chaque porteur de maillot sera crédité de 30€ / jour

Article: 6 – port des maillots

Le leader du classement général points, portera le Maillot de Leader (Jaune) patronné par: **L'établissement l'Instant.**

Le meilleur Espoir au classement général Points, portera le Maillot du Meilleur Espoir(Orange) patronné par : **promo cash**

Le meilleur junior au classement général, portera le maillot (Blanc) patronné par : **Le marché conseil**

Article 7 : Engagement

Un droit d'inscription de 10 € sera réclamé, par coureur inscrit.

Les coureurs engagés, le seront pour toute la durée de l'épreuve,

Aucune nouvelle inscription, ne pourra être enregistrée au cours de l'épreuve.

Article 8 : Tenue

Les coureurs d'une même équipe devront porter le même maillot pendant toute la durée de l'épreuve hormis les leaders des divers classements.

Article 8 bis : Cérémonie protocolaire

La remise des médailles et des maillots de leader se feront une demi-heure avant le départ de la deuxième étape face à l'établissement l'instant. La remise des médailles et des maillots de leader du classement final, se fera à l'instant le Vendredi 21 Avril 2017 à 20h00.

Article : 9 Pénalités

L'absence d'un coureur au départ d'une manche le mettra dans l'impossibilité de continuer l'épreuve.

L'abandon d'une manche n'interdira pas le compétiteur de prendre le départ de la manche suivante.

Néanmoins, il sera pénalisé de -30 points au classement général points, sauf si l'abandon est dument constaté par un arbitre et consécutif à un motif grave (bris de pièces essentielles de son vélo, chute grave)

Tout coureur ayant abandonné sans motif valable lors d'une manche, et qui se classerait dans les dix premiers le lendemain, perdra la moitié de ses points.

Un délai d'élimination de plus 20 pourcent du temps du premier sera appliqué à chaque manche.

Tout coureur arrivé hors délai sera pénalisé de - 30 points.

Tout coureur en retard ou absent aux cérémonies protocolaire sera pénalisé de -30 points.

Article 10 : Incidents de Course

La plus grande prudence est recommandée aux coureurs et suiveurs dans la traversée des agglomérations et passages difficiles. IL devront respecter le code de la route avec une vigilance particulière. Pour les coureurs attardés et les véhicules des équipes revenant de l'arrière et partant à l'avant. Ils devront aussi respecter les règlements de police en vigueur ainsi que les prescriptions des Maires des localités traversées.

Les motards signaleront tout danger particulier et imprévu avec un drapeau jaune.

Les coureurs attardés devront scrupuleusement respecter le Code de la Route, notamment les régimes de priorité aux carrefours.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité au sujet des accidents dont seraient victimes les coureurs, suiveurs, reporters, caravaniers et les tiers, de leur fait ou du fait d'un tiers extérieur à l'organisation.

Article 11 : Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à cette présente épreuve.

- Samedi Bat le CITAS – 1 Lot Dugazon de Bougogne.
- Dimanche Club House Siroco – Rue Achille René Boisneuf Abymes.

Article 12 : Arbitrage

Tous les litiges et toutes les réclamations seront soumis au jugement de la réglementation de la FFC. Les arbitres de la FFC officiant sur le GRAND PRIX DE L'INSTANT se chargeront du respect et de l'application de ce règlement.

Article 13: Cas particuliers

Pour tout cas particulier non évoqué dans le présent règlement) le « Règlement type des épreuves cyclistes de la Fédération Française de Cyclisme» fera foi. Les arbitres F.F.C. sont chargés de sa mise en œuvre et de son respect.

Article 14 : Acceptation

Par son engagement à l'épreuve et la signature avant le départ de la feuille d'émargement tenue par les arbitres F.F.C. tout participant à l'épreuve atteste avoir pris connaissance de ce règlement en accepte les clauses et s'engage à les respecter.

Article 15: Les Prix

PORT DES MAILLOTS 30€/ JOUR

ETAPES 1 ET 2

RANG	PRIX	RANG	PRIX
1	200	1	200
2	180	2	180
3	150	3	150
4	120	4	120
5	100	5	100
6	80	6	80
7	70	7	70
8	60	8	60
9	50	9	50
10	50	10	50
TOTAUX	1060	TOTAUX	1060

CLASSEMENT GEN. FIN.

RANG	PRIX
1	300
2	230
3	200
4	170
5	150
6	130
7	120
8	110
9	100
10	90
TOTAUX	1600

GENERAL MAILLOTS

CLASSEMENT

RANG	MEILLEUR J	JUNIOR
1	200	100
2	150	80
3	100	50
TOTAUX	450	230